Le rameau d'olivier (Discours du Rabbi, Chabbat Parchat Noa'h 5734-1973) (Etude du commentaire de Rachi sur le verset Noa'h 8, 11)

1. Comme on l'a maintes fois souligné, Rachi, dans son commentaire de la Torah, répond systématiquement à toutes les questions qui se posent, selon le sens simple des versets, de sorte que, lorsqu'il est une interrogation qu'il ne soulève pas, on peut en conclure que la réponse est évidente, de sorte qu'il est inutile que Rachi l'énonce ou encore qu'elle peut être déduite de ce que Rachi a indiqué au préalable.

Notre Paracha relate<sup>(1)</sup> que Noa'h établit, après le déluge, que " les eaux s'étaient retirées de la terre " en envoyant la colombe hors de l'arche. Par la suite, en effet, " elle revint à lui... et voici qu'elle tenait un rameau d'olivier dans le bec ". Or, cette affirmation semble difficile à comprendre, d'après le sens simple du verset.

Les versets précédents<sup>(2)</sup> rapportent que, lors du déluge, " toutes les sources de la grande abîme se fendirent et les trombes des cieux s'ouvrirent. Il y eut la pluie sur la terre pendant quarante jours et quarante nuits. Et, les eaux se renforcèrent sur la terre durant cent cinquante jours ". De ce fait, " toute chair rampant sur le sol trépassa. Tout ce qui poussait sur la terre fut détruit. Tout ce qui se trouvait sur terre fut anéanti". Après un tel déluge, il est bien clair qu'il ne restait pas d'arbre, pas de plante ayant conservé sa forme originelle. Dès lors, où la colombe trouva-t-elle ce rameau d'olivier<sup>(3)</sup> ? Or, Rachi ne répond pas à cette question !

<sup>(1) 8, 11.</sup> 

<sup>(2) 7, 17-22.</sup> 

<sup>(3)</sup> Le Ramban écrit : "Le sens simple de ce verset fait la preuve que les arbres n'avaient pas été déracinés. Le déluge ne les avait pas emportés, car il n'était pas tel un fleuve qui s'écoule ". Cette affirmation est difficile à comprendre, car on peut observer qu'une forte pluie, surtout quand elle se prolonge pendant quarante jours consécutifs, arrache effectivement les arbres. A fortiori est-ce le cas pour les eaux du déluge qui se maintinrent, dans toute leur force, pendant cent cinquante jours! Qui plus est, les arbres étaient entièrement recouverts et trempés dans l'eau pendant plusieurs mois. Le Be'hayé soulève l'objection suivante : "La disparition et la destruction avaient été décrétées à l'encontre de l'homme et de tout ce qui se trouvait sur la terre. Il est donc bien clair que les arbres furent déracinés et

- 2. Le Midrash<sup>(4)</sup> cite deux avis, à ce propos :
- A) Elle l'avait apporté d'une colline ou bien du mont de l'onction, se trouvant en Erets Israël, que le déluge n'avait pas frappé, ainsi qu'il est dit<sup>(5)</sup>: " le pays qui n'a pas été purifié, ni trempé par les pluies, au jour de la colère ".
- B) Les portes du Gan Eden s'ouvrirent devant elle et elle put en rapporter ce rameau.

Néanmoins, Rachi, qui prend en compte le sens simple du verset, ne peut pas retenir ces deux avis, car :

- A) si c'était le cas, il aurait dû le préciser,
- B) aucune de ces deux interprétations n'est conforme au sens simple du verset.

S'agissant de la seconde, il est bien clair, y compris selon le sens simple du verset, qu'il n'y eut pas de déluge dans le Gan Eden, puisque celui-ci s'était produit : " parce que le mal de l'homme, sur la terre est grand et que l'inclination des pensées de son cœur n'est que le mal, tout au long du jour "(6). De ce fait, " la terre se corrompit devant D.ieu et la terre s'emplit de rapine "(7). Il est bien évident que tout ceci ne concernait pas le Gan Eden.

Malgré cela, comment envisager que la colombe ait pu entrer<sup>(8)</sup> dans le Gan Eden et en rapporter un rameau d'olivier ? Le verset<sup>(9)</sup> ne stipule-t-il pas clairement que : " Il installa, à l'est du Gan Eden, les chérubins et l'éclat du

détruits ". Toutefois, cette question ne se pose pas d'après le sens simple du verset, car il n'est pas dit que le monde devait disparaître et être anéanti, à la différence de ce qui est précisé par le verset Béréchit 6, 7 : " J'effacerai l'homme... des hommes aux animaux, aux reptiles et aux oiseaux des cieux " ou au verset Noa'h 6, 13 : " La fin de toute chair est apparue devant Moi ". Il en est de même également aux versets 6, 17 et 7, 21-23. Il en fut ainsi uniquement pour la terre elle-même, comme l'explique Rachi commentant le verset 6, 13. La question posée est donc uniquement basée sur la logique. (4) Midrash Béréchit Rabba, chapitre 33, au paragraphe 6 ; Vaykra Rabba, chapitre 31, au paragraphe 10 ; Chir Hachirim, chapitre 1, au paragraphe 15-7 et chapitre 4, au paragraphe 1-2. En outre, on verra, notamment, le commentaire du Ramban et de Rabbénou Be'hayé, à cette référence.

<sup>(5)</sup> Yé'hezkel 22, 24.

<sup>(6)</sup> Béréchit 6, 5.

<sup>(7)</sup> Noa'h 8, 11.

<sup>(8)</sup> S'agissant du Gan Eden, il est très difficile, selon le sens simple du ver-

glaive qui tranche afin de garder "son entrée? Il était donc impossible d'y pénétrer!

Autre point, qui est essentiel, Noa'h voulait: "voir si les eaux s'étaient retirées de la terre "(10). Quelle indication pouvait donc lui donner un rameau d'olivier provenant du Gan Eden où, d'emblée, il n'y avait pas eu de déluge(11)?

La même objection peut être soulevée contre l'autre explication. En quoi un rameau rapporté d'Erets Israël aurait-il prouvé que l'eau s'était retirée de la terre, alors que le déluge ne s'était pas produit dans ce pays ? Certes, selon cette interprétation, même<sup>(12)</sup> s'il n'y avait pas eu de déluge en Erets Israël, il est naturel que l'eau écoulée dans les pays voisins s'y soit rassemblée et qu'elle ait pénétré également en Terre Sainte.

set, d'admettre qu'un rameau en ait échappé et qu'il ait roulé à l'extérieur, comme le dit Rachi à propos du Midrash Rabba, selon l'avis considérant que celui-ci provenait d'Erets Israël.

<sup>(9)</sup> Béréchit 3, 24. Au sens le plus simple, il s'agissait de le garder, non seulement à cause d'Adam, le premier homme, mais aussi de tous les autres êtres. De ce fait, " l'éclat du glaive qui tranche " aurait dû menacer et effrayer la colombe. Autre point, qui est essentiel, les animaux domestiques et les bêtes sauvages mangèrent également le fruit de l'arbre de la connaissance, comme le précise Rachi, commentant le verset Béréchit 3, 6. Ils furent donc également condamnés à mourir et donc, eux aussi, renvoyés du Gan Eden. (10) Noa'h 8, 8.

<sup>(11)</sup> Comme le demande le Ramban, qui explique : "Peut-être les portes étaient-elles fermées afin que l'eau n'y entre pas. Quand l'eau disparut, elles s'ouvrirent ". Il veut dire, semble-t-il, que Noa'h n'apprit pas la décrue par le rameau d'olivier que la colombe lui avait apporté, mais parce qu'il vit en cela le signe que les portes du Gan Eden étaient ouvertes. Si cela n'avait pas été le cas, d'où ce rameau aurait-il pu provenir ? Il est donc certain que ces portes étaient restées fermées pendant toute la durée du déluge. Noa'h en déduisit que la décrue avait bien eu lieu. Cependant, telle n'est pas l'interprétation qui découle du sens simple du verset, " et voici qu'elle tenait un rameau d'olivier dans son bec " et, en conséquence, " Noa'h comprit que les eaux avaient disparu de la terre ".

<sup>(12)</sup> Comme le disent clairement les Pirkeï de Rabbi Eliézer, au chapitre 23, le Ramban, à cette référence, le Tour Hé Aro'h, à cette référence et d'autres encore. On trouve une explication similaire dans le traité Zeva'him 113b, à propos de la vapeur du déluge. La Guemara considère, en effet, que les eaux étaient bouillantes. On verra, à ce sujet, le paragraphe 7, ci-dessous.

Toutefois, il est bien clair qu'en un lieu où il n'y avait pas eu de déluge, où les sources de l'abîme profonde ne s'était pas ouvertes, il y avait moins d'eau et celle-ci ne se déplaçait pas avec autant de force, de sorte qu'elle ne s'introduisait pas profondément dans la terre<sup>(13)</sup>. Ces eaux devaient donc, à l'évidence, se retirer avant celles des autres endroits. En conséquence, observant le rameau d'olivier dans le bec de la colombe, Noa'h pouvait constater la décrue en Erets Israël. A l'opposé, d'où savait-il qu'il en était de même dans les autres endroits ?

3. En fait, selon le sens simple du verset, il faut admettre que le déluge frappa<sup>(14)</sup> également Erets Israël<sup>(15)</sup>. Nous le montrerons en précisant, tout d'abord, une notion préalable.

Le Midrash cite<sup>(16)</sup> deux avis à propos du verset<sup>(17)</sup>: "Les eaux se dressèrent de guinze coudées, vers le haut et elles couvrirent les montagnes ". Il dit : "D'après Rabbi Yehouda, elles se dressèrent de quinze coudées au-des-(13) Comme l'écrivent le Ramban et Rabbénou Be'hayé, expliquant comment un rameau d'olivier avait pu subsister, y compris en Erets Israël, qui était également envahi par les eaux : " Dans ce pays, il n'y avait pas eu de fortes pluies et les trombes des cieux ne s'étaient pas ouvertes. Des arbres v subsistèrent donc, alors qu'ils s'étaient cassés dans le reste du monde. Le déluge les avait déracinés et les pluies les avaient détériorés ". En revanche, on verra aussi ce que dit le Abravanel : "Il ne fait pas de doute que les eaux qui se déversèrent là, provenant des autres pays, déracinaient et brisaient les arbres ". Néanmoins, cette explication du Abravanel s'accorde également avec ce qui est dit par ce texte. Même si, selon lui, les arbres aient été déracinés par le flux des eaux, ceci ne remet pas en cause le fait que la décrue, en Erets Israël, ait été antérieure, à celle des autres pays. En effet, les eaux n'avaient pas pénétré la terre aussi profondément qu'ailleurs, comme le montre le texte.

(14) C'est l'avis de Reich Lakish dans le traité Zeva'him 113a et celui de Rabbi Yo'hanan, dans le Midrash Béréchit Rabba, chapitre 32, au paragraphe 10, Devarim Rabba, chapitre 3, au paragraphe 6 et Chir Hachirim Rabba, chapitre 4, au paragraphe 4-2. On verra aussi les commentaires de ces textes. (15) La même déduction peut être faite du commentaire de Rachi sur le verset 8, 2: "Seuls subsistèrent ceux qui sont nécessaires pour le monde, par exemple les bains chauds de Tibériade ". Or, Tibériade se trouve en Erets Israël et l'on ne peut pas penser que ces bains sont cités ici dans le but de faire allusion à ceux qui pourraient se trouver en tout autre endroit, puisque Rachi précise bien: "par exemple ". Le Maskil Le David écrit: "Ceci est concevable également selon l'avis qui considère que le déluge ne toucha pas Erets Israël. En effet, sa chaleur et sa vapeur ne s'y manifestèrent pas moins "et l'on peut s'interroger, à ce sujet. Même si l'eau et la vapeur des

sus des montagnes et de quinze coudées au-dessus des plaines, alors que, d'après Rabbi Né'hémya, elles se dressèrent de quinze coudées au-dessus ses montagnes et d'une hauteur variable au-dessus des plaines ", soit " en fonction de la profondeur de la plaine, selon que celle-ci soit grande ou réduite "(18).

Rachi, dans son commentaire de la Torah, explique : " de quinze coudées, vers le haut : au-dessus du sommet de toutes les montagnes, après que les eaux se soient rejointes, à ces sommets ", selon l'avis de Rabbi Né'hémya<sup>(19)</sup>. Les raisons en sont les suivantes :

- A) Lorsqu'il n'y a pas de nécessité d'affirmer que D.ieu a fait un miracle, il serait contraire au sens simple du verset de prétendre que celui-ci s'est effectivement produit, mais que la Torah n'en a pas fait état. En l'occurrence, il y eut effectivement un grand miracle, d'après Rabbi Yehouda, puisque les eaux ne s'écoulèrent pas du point le plus haut vers le plus bas, de la montagne vers la plaine, bien plus qu'il en fut ainsi pendant une très longue durée, ce qui va totalement à l'encontre de la nature<sup>(20)</sup>. En outre, ce miracle semble inutile.
- B) De plus, l'expression : " de quinze coudées vers le haut ", selon sa signification la plus évidente, veut bien dire : " au sommet de toutes les montagnes ".
- C) Il en est de même pour le contenu de ce qui est rapporté ici. D'après l'avis de Rabbi Né'hémya, on peut comprendre pourquoi l'arche s'était posée précisément sur le sommet du mont Ararat, bien qu'il en résulta une fatigue

- (16) Midrash Béréchit Rabba, chapitre 32, au paragraphe 11.
- (17) Noa'h 7, 20.
- (18) Matanot Kehouna, à cette référence.
- (19) C'est aussi ce que dit le traité Yoma 76a.
- (20) On peut noter que l'équivalent se produisit lors de la traversée de la

autres pays y pénétrèrent, il est clair que la source de Tibériade n'en fut pas modifiée pour autant, que son eau ne devint pas chaude uniquement après cela. Car, pourquoi ce changement se serait-il manifesté seulement à Tibériade et non dans les autres sources d'Erets Israël ? En outre, on verra ce qui est dit ci-dessous, au paragraphe 6, dans la note 42, montrant que, selon le commentaire de Rachi les eaux du déluge n'étaient pas bouillantes, alors que les bains de Tibériade étaient chauds par eux-mêmes. On consultera cette explication.

supplémentaire pour Noa'h, qui dût descendre de cette montagne. En effet, celle-ci était l'une des plus hautes et, quand le niveau des eaux commença à baisser, ce sont bien ces sommets les plus élevés qui apparurent tout d'abord. C'est donc là, sur le mont Ararat, que l'arche put se poser, en premier lieu. A l'opposé, si l'on dit que la hauteur des eaux était identique en tout endroit, soit quinze coudées, celles-ci décrurent, pendant soixante jours<sup>(21)</sup>, d'une manière uniforme et, dès lors, pourquoi l'arche se posa-t-elle précisément sur le mont Ararat ? C'est donc pour cette raison que Rachi opte pour l'avis de Rabbi Né'hémya.

En conséquence, si l'on admet qu'il n'y eut pas de déluge en Erets Israël, même si les eaux s'y écoulèrent et s'y rassemblèrent, provenant des régions voisines, il est certain qu'elles y décrurent avant de le faire en tout autre endroit, comme on l'a dit. Il en résulte que l'arche, avant de se poser sur le mont Ararat, aurait pu le faire en Erets Israël. Force est d'en conclure que, selon le sens simple des versets, Erets Israël subit<sup>(22)</sup> également le déluge<sup>(23)</sup>.

- 4. Nous comprendrons tout cela en analysant, dans un premier temps, d'autres difficultés qui sont soulevées par le même texte :
- A) Le verset dit que, lorsque la colombe apporta le rameau d'olivier, Noa'h sut que l'eau s'était retirée de la terre. Il comprit, non seulement, que la décrue avait commencé, ce qui était le cas depuis un certain temps déjà, et il en avait effectivement connaissance, avant même l'envoi de la colombe, puisque l'arche s'était posée, comme le verset l'indique clairement : " les eaux étaient asséchées sur la terre ", mais aussi que cette décrue était avancée au point qu'il y aurait bientôt un endroit sur lequel ils pourraient se poser et la possibilité de retourner sur la terre<sup>(24)</sup>.

Or, comment faire une telle déduction à partir d'un rameau d'olivier ? Ne

mer Rouge, quand " un fort vent d'est souffla toute la nuit ", selon le verset Bechala'h 14, 21. On verra, à ce propos, le Chaar Ha l'houd Ve Ha Emouna, au chapitre 2. Il en fut de même sur le Jourdain, à l'époque de Yochoua, selon le verset Yochoua 4, 23.

<sup>(21)</sup> Noa'h 8, 3-5 et commentaire de Rachi sur le verset 4.

<sup>(22)</sup> En outre, d'après ce qui a été expliqué au préalable, selon le sens simple du verset, il n'y a pas lieu de penser qu'un miracle s'est produit, tant que cette supposition n'est pas indispensable. Il en résulte que le déluge avait dû se produire également en Erets Israël car, si cela n'avait pas été le cas, un miracle spécifique aurait été nécessaire.

<sup>(23)</sup> Ceci permettra de mieux comprendre la raison de son commentaire sur

pouvait-on prétendre que celui-ci provenait d'un arbre qui avait été planté sur une haute montagne et qui se trouvait même au sommet de cet arbre ? Bien plus, l'arche était elle-même posée sur une haute montagne! A cette hauteur, les eaux avaient disparu depuis bien longtemps déjà, avant même que Noa'h ait pu avoir connaissance de tout cela!

B) Pourquoi la colombe apporta-t-elle précisément un rameau d'olivier plutôt que celui d'un autre arbre. Et, pourquoi le verset donne-t-il cette précision<sup>(25)</sup> ? Que déduire de l'espèce<sup>(26)</sup> d'arbre qu'elle apporta<sup>(27)</sup> ?

L'explication de tout cela est la suivante. Nos Sages précisent, dans différents textes<sup>(28)</sup>, que l'olivier est un arbre particulièrement solide. Il en est ainsi également selon le sens simple du verset, car, pour tout ce qui concerne la réalité concrète, il n'y a pas lieu d'introduire une distinction entre la Hala'ha et ce sens simple<sup>(29)</sup>. Quand l'élève, l'enfant de cinq ans qui commence son

le verset de Yé'hezkel. A cette référence, Rachi dit, en effet : " On n'y avait pas fait de bonnes actions ". En revanche, il n'est pas indiqué que le déluge ne s'y était pas produit.

<sup>(24)</sup> Comme le dit Rachi, commentant le verset 8, 8, il avait envoyé la colombe : "parce que, si elle avait trouvé un endroit où se poser, elle ne serait pas revenue vers lui ". On peut le déduire également du fait que : "les eaux avaient disparu de la terre ", selon le verset 8, 13 et Rachi explique : "formant une croûte à la surface des eaux ", après sept jours.

<sup>(25)</sup> Le Levouch Ha Ora donne une explication qui permet de répondre à ces deux questions et l'on verra ce qui dit, à ce propos, le Riva : "L'olivier ne fait pas partie des grands arbres. Il est un arbre court et, de ce fait, Noa'h pouvait en déduire que l'eau avait disparu de la terre. Si la colombe lui avait apporté une branche d'un autre arbre, Noa'h n'aurait pas pu être certain de la décrue, car il aurait pu s'agir d'un grand arbre, dépassant les quinze coudées et se trouvant sur une haute montagne, n'ayant jamais été recouvert par les eaux ". On peut, toutefois, s'interroger sur cette explication. Il s'agissait, en l'occurrence, de savoir s'il y avait un endroit sur lequel la colombe pouvait se poser. Le rameau pouvait donc avoir été arraché au sommet du mont Ararat, comme l'indique le texte.

<sup>(26)</sup> Comme le demandent, en particulier, le Ramban et Rabbénou Be'hayé. Eux-mêmes précisent, toutefois que, selon l'interprétation de nos Sages, à cause de cela, " la colombe dit ", alors que tel n'est pas l'avis de Rachi, comme le précise la note suivante.

<sup>(27)</sup> Rachi explique : " la colombe dit : que ma subsistance soit amère comme l'olive ". Néanmoins, il n'en fait qu'un second commentaire et il précise, tout d'abord, qu'il s'agit d'un Midrash, mais non du sens simple du verset. En outre, si l'intention de Rachi était d'expliquer pourquoi le verset

étude de la Torah, voit un olivier, il pourra aussitôt constater sa force. Il y a donc tout lieu de penser, d'après le sens simple des versets, que, malgré la puissance du déluge, quelques oliviers, parmi tous ceux qui se trouvaient<sup>(30)</sup> dans le monde à l'époque, avaient subsisté<sup>(31)</sup>.

A l'inverse, il n'est pas du tout logique d'admettre que les feuilles de l'olivier, bien qu'elles-mêmes très fortes<sup>(32)</sup>, aient conservé leur forme intacte, après toute la durée du déluge, dont les eaux étaient bouillonnantes. En effet, ces feuilles avaient été recouvertes d'eau, y avaient trempé pendant de nombreux mois!

On doit bien en conclure que le rameau d'olivier rapporté par la colombe<sup>(33)</sup> était nouveau<sup>(33\*)</sup>, qu'il avait poussé après le déluge et qu'il avait donc disposé du temps nécessaire pour cela, après que l'olivier duquel il émanait ait cessé d'être recouvert d'eau. Ce rameau s'était alors formé et la colombe avait pu le rapporter.

Bien entendu, Noa'h en déduisit que les eaux s'étaient retirées de la terre et l'on comprend ainsi pourquoi le verset précise que c'était : " un rameau

mentionne l'olivier, il aurait dû citer également le mot " olivier ", figurant dans ce verset. En fait, son commentaire porte sur l'expression : " dans son bec ", qu'il reproduit effectivement dans son explication, mais non sur : " elle revint à lui et apporta un rameau d'olivier qu'elle tenait dans son bec. Il sut… ".

- (28) Tossefta du traité Baba Metsya, chapitre 2, au paragraphe 8. Voir aussi les références citées par le Tsafnat Paanéa'h sur ce verset.
- (29) Voir aussi le Likouteï Si'hot, tome 12, dans la première causerie de la Parchat Tsav, à la note 6.
- (30) Peut-être est-il possible d'avancer, bien que cela soit difficile à accepter, qu'il faut lire ainsi l'explication du Ramban selon laquelle : " les arbres ne furent pas déracinés " et considérer qu'elle fait précisément allusion à l'olivier. Néanmoins, la formulation de ce commentaire ne permet nullement de l'établir.
- (31) Ceci permet de comprendre ce que dit Rachi, commentant le verset 9, 20 : "Il avait emporté des sarments de vigne et de rameaux de figuier ". En revanche, il ne parle pas d'olivier, bien que celui-ci puisse être rattaché à la vigne. On consultera, à ce sujet, le traité Baba Metsya 87b, mais ce point ne sera pas développé ici. En fait, Noa'h était convaincu que certains oliviers subsisteraient et l'on verra ce que disent les commentateurs, à ce sujet.
- (32) On verra ce que dit le Tsafnat Paanéa'h, à cette référence.
- (33) En revanche, on ne peut pas adopter, selon le sens simple du verset, l'explication du Abravanel, qui écrit pourtant, à ce sujet : "Voici ce qui me

d'olivier ". Il<sup>(34)</sup> répond ainsi à la question suivante : où la colombe l'avait-elle pris ? Il souligne, au moyen de cette précision, que l'olivier, un arbre particulièrement solide, avait subsisté et que ce rameau avait eu le temps de pousser.

Cette conclusion permet de répondre également à l'interrogation suivante : comment Noa'h apprit-il, par ce rameau d'olivier, que les eaux avaient décru ? La colombe n'aurait-elle pas pu trouver un rameau flottant sur l'eau<sup>(35)</sup> ? En l'occurrence, comme on l'a dit, celui-ci avait poussé après le déluge et il est clair que l'on distingue aisément un rameau qui a trempé dans l'eau pendant une longue période, en l'occurrence pratiquement un an, de celui qui vient tout juste de pousser.

5. Pour mieux comprendre tout cela, l'enfant de cinq ans, qui entame son étude de la Torah, observera du bois d'olivier et il pourra vérifier à quel point celui-ci est dur. Néanmoins, on sait que Rachi, dans son commentaire de la Torah, précise clairement chaque idée et, dès lors, pourquoi ne dit-il rien de la dureté de ce bois ? Il faut en conclure que, selon lui, cette propriété est clairement exprimée par le verset : " elle tenait un rameau d'olivier dans le bec ", à propos duquel Rachi commente : " elle tenait : elle attrapait ". Il ne donne pas d'autre interprétation de ce terme, car il considère celui-ci comme le plus proche du sens simple<sup>(36)</sup>. Le verset souligne, de la sorte, que la colombe avait arraché les feuilles de l'arbre<sup>(37)</sup>. Si tel n'avait pas été le cas, le verset aurait dit : " elle remonta un rameau d'olivier dans son bec ".

L'explication est la suivante :

A) Les feuilles furent prises à l'endroit où elles avaient poussé. Elles ne flot-

semble, d'après le sens simple du verset. On voit ici que les sommets des montagnes avaient apparu. Il y avait donc là de nombreuses feuilles d'olivier qui surnageaient au-dessus de l'eau. Quand les sommets des montagnes furent asséchés, la terre était humide et fraîche, grâce à ces feuilles qui s'étaient introduites dans le sol pendant quarante ou cinquante jours, qui avaient pris racine, poussé et fleuri. C'est de là que la colombe avait saisi le rameau d'olivier qu'elle tenait dans son bec ". En effet, on ne peut pas penser qu'un arbre ait poussé à partir d'une feuille qui avait pris racine et que cet arbre avait produit des feuilles en si peu de temps. En outre, pourquoi préciser qu'elle avait rapporté un rameau d'olivier et en quoi est-il important de le savoir ? Il aurait pu s'agir de n'importe quelle autre feuille ! (33\*) Voir l'explication du Riva, à cette référence et la note 36, ci-dessous.

taient donc pas sur l'eau, par exemple.

B) Le cueillette des feuilles de l'olivier est décrite par le verbe : " attraper ", car il avait été nécessaire de les arracher, compte tenu de la dureté de l'arbre.

<sup>(34)</sup> Si l'on admet que ce rameau ne provenait pas d'Erets Israël, on peut en déduire, encore une fois, que le déluge s'y produisit également car, si ce n'était pas le cas, " comment Noa'h déduisit-il, en voyant ce rameau, que les eaux avaient décru ? Il aurait dû se demander si celui-ci ne provenait pas d'Erets Israël!", comme le dit le 'Hizkouni, à cette référence. (35) Voir, notamment, l'explication de Rabboténou Baaleï Ha Tossafot et celles du Riva, de Rabbi Ovadya de Bartenora et du 'Hizkouni. (36) Le Réem précise : " ce terme ne désigne pas le fait de tuer ", selon l'interprétation du Midrash Rabba cité à la note 4. Le Séfer Ha Zikaron, du Rav A. Bekrat Ha Lévi précise : " On ne peut pas parler de proie pour des plantes et des arbres, mais uniquement pour des animaux ". Le Targoum d'Onkelos rend le verset Michpatim 22, 30 : " la chair attaquée dans le champ ", par : " la chair des animaux supprimée ". On verra aussi la seconde explication du Tour Hé Aro'h, à cette référence. Néanmoins, telle n'est pas l'interprétation qui est développée par Rachi. Il est clair que l'on ne peut pas dire, selon le sens simple du verset, qu'il s'agisse ici de nourriture et Rachi souligne que cette interprétation est un Midrash. Selon le sens simple, en revanche, il est bien clair que l'on fait allusion à de la nourriture, de sorte que cette précision est inutile. Il n'en est pas de même, en revanche, selon le Midrash qui fait une déduction de cette répétition : " la colombe dit... ". Rabboténou Baaleï Ha Tossafot écrivent que ce terme désigne le bourgeon, selon le verset Yé'hezkel 17, 9: "tous les bourgeons des plantes avaient séché". On verra le Malbim, à cette référence, selon lequel il fait allusion aux feuilles mouillées. Noa'h en déduisit qu'elles avaient été prises sur un arbre. Rachi, par contre, ne peut pas adopter cette interprétation, puisqu'à propos de ce verset de Yé'hezkel, il explique : " des feuilles ", sans apporter aucune autre précision. Il y a donc bien, ici, une répétition. Et, l'on verra le commentaire de Rabbi Avraham Ibn Ezra, à cette référence, qui dit : " certains considèrent que ce terme introduit une répétition, par sa signification ". De même, la quatrième explication du Tour Hé Aro'h est : " Certains rapprochent ceci du verset : 'tous les bourgeons des plantes', c'est-à-dire des feuilles. En ce sens, il s'agit bien d'une répétition ". Le Riva, commentant ce verset, mentionne, comme seconde interprétation : " ce qui est nouveau, en arabe ". C'est donc pour cela que Noa'h en déduisit que la colombe avait pris le rameau sur un arbre. Mais, là encore, il est clair qu'il ne s'agit pas du sens simple du verset. Il en va de même pour l'interprétation du Tsafnat Paanéa'h : " carré ", que l'on consultera. On peut aussi se demander si ce que dit ici le Targoum Onkelos, "déchiré", correspond à l'interprétation de Rachi, "attraper". On verra, à ce propos, la troisième explication du Tour Hé Aro'h. On consultera également le Torah Cheléma, à cette référence.

6. Ce qui vient d'être dit nous permettra de comprendre un autre aspect du commentaire de Rachi. Commentant le verset<sup>(38)</sup>: "les eaux se calmèrent ", celui-ci explique, en effet: "comme il est dit<sup>(39)</sup>: 'quand le roi se calma', ce qui veut dire que sa colère se calma ". Les commentateurs<sup>(40)</sup> précisent que Rachi se base sur l'affirmation suivante du traité Zeva'him<sup>(41)</sup>: "c'est par de l'eau bouillante qu'ils fautèrent et par de l'eau bouillante qu'ils furent punis. En effet, il est dit ici: 'les eaux se calmèrent' et là-bas: 'la colère du roi se calma' ".

Néanmoins, si tel est bien le texte de référence choisi par Rachi, on peut s'interroger sur les modifications qu'il introduit dans son commentaire :

- A) La Guemara dit clairement que l'eau était bouillante. Or, Rachi omet cette précision, qui est pourtant essentielle puisque la punition fut infligée en conséquence. Et, si la Guemara doit préciser le sens de ce verbe : " calmer ", combien plus Rachi devrait-il le faire!
- B) En outre, Rachi ajoute une autre précision : " ce qui veut dire que sa colère se calma ".

Il faut en déduire que, selon Rachi, l'eau n'était pas bouillante et le verset : " les eaux se calmèrent " signifie uniquement qu'elles retrouvèrent le calme, mais non qu'elles cessèrent de bouillir<sup>(42)</sup>. Selon Rachi, rien ne permet d'affirmer, d'après le sens simple du verset, que les eaux étaient bouillantes, en l'occurrence<sup>(43)</sup>.

On peut justifier la position de Rachi de la façon suivante :

- A) Tout d'abord, il est vrai que rien n'indique, selon le sens simple de ces versets, que l'eau était bouillante.
- B) En outre, toujours selon ce sens simple, comment l'arche serait-elle parvenue à se maintenir<sup>(44)</sup> dans de l'eau bouillante<sup>(45)</sup>?

<sup>(37)</sup> Le Riva, dans son premier commentaire, Rabbi Ovadya de Bartenora et le 'Hizkouni, notamment, écrivent que la feuille elle-même était arrachée et "attrapée ". Le verset répond, de cette façon, à la question qui est posée ici par le texte : comment Noa'h déduisit-il que les eaux avaient décru, alors que ce rameau surnageait au-dessus de l'eau et qu'il avait été pris à cet endroit ? En effet, c'est en voyant qu'il avait été détaché que Noa'h comprit qu'il provenait d'un arbre. S'il avait été repêché de l'eau, il aurait été entier. Néanmoins, cela est difficile à comprendre. Pourquoi n'y aurait-il pas eu, flottant sur l'eau, une branche arrachée ? Pourquoi considérer comme une évidence que celle-ci provient de l'arbre ? A l'inverse, celle-ci devait être reconnaissable, car une branche ayant trempé dans l'eau pratiquement pen-

- 7. On trouve également le "vin de la Torah "dans l'explication qui vient d'être donnée. Le Torah Or explique<sup>(46)</sup> pourquoi le prophète appelle<sup>(47)</sup> le déluge : "eaux de Noa'h ", alors que ce dernier chercha, bien au contraire, à s'en préserver et à le transformer. En effet, "cette expression évoque l'eau qui purifie ceux qui sont impurs, comme un Mikwé empli de quarante Séa d'eau et purifiant celui qui est impur. De la même façon, le déluge permit de purifier la terre. On parle donc des 'eaux de Noa'h', qui suscitèrent le plaisir ". De même, Noa'h fut chargé de bâtir un monde nouveau, qui serait bon et pur. Cette démarche est donc bien comparable au déluge, qui fit émerger un dant un an n'est pas comparable à celle qui est neuve, comme le texte l'a précisé.
- (38) Noa'h 8, 1.
- (39) Esther 2, 1.
- (40) Voir sur les commentaires de ce verset 6, 14.
- (41) 113b.
- (42) Le Gour Aryé sur le verset 8, 1, souligne que, selon l'indication de ce verset, c'est le Saint béni soit-Il Qui fit la décrue. Toutefois, d'après son sens simple, le verset dit uniquement que les eaux décrurent, sans parler de l'intervention divine. C'est, du reste, ce que le Gour Aryé précise lui-même, commentant le verset 6, 14.
- (43) Rachi n'exprime pas clairement son avis en la matière et peut-être est-il possible d'en déduire que, selon lui, l'inverse est concevable, comme l'explique le Likouteï Si'hot, tome 5, à la page 51, dans la note 32. Selon l'habitude de Rachi, dans son commentaire de la Torah, deux commentaires, deux conceptions, ou même plus, parfois même contradictoires, sont cités. En l'occurrence, le commentaire de Rachi sur le verset 6, 14 parle de " la puissance des eaux ", sans dire qu'elles sont " bouillantes ". Il en est de même au verset 7, 12.
- (44) Selon la question posée par le traité Zeva'him, "où se trouvait l'arche". De même, commentant le verset Le'h Le'ha 14, 13 : "et le transfuge vint", Rachi dit : "Selon le Midrash Béréchit Rabba, il s'agit de Og, qui était le survivant de la génération du déluge". Or, si l'eau était bouillante, comment aurait-il pu survivre? C'est ainsi que la Guemara demande : "Et, Og, le roi de Bachan, où se trouvait-il?". Puis, elle répond : "un miracle fut accompli pour eux et l'eau fut refroidie, à proximité de l'arche". Toutefois, le verset ne fait aucune allusion à tout cela. En revanche, le Targoum Yonathan Ben Ouzyel, à cette référence de la Parchat Le'h Le'ha, indique que Og prit place sur l'arche, avec la tête couverte, de ce fait.
- (45) Il semble que la même déduction puisse être faite du commentaire de Rachi sur le verset 7, 22 : " mais non les poissons de la mer ". En revanche, on verra, notamment, ce qu'explique le Ramban, à propos du verset 7, 23. Rachi, dans son commentaire du verset 8, 2, dit : " Seuls subsistèrent ceux qui étaient nécessaires au monde, par exemple les bains chauds de Tibériade ", mais cela ne veut pas dire que leur chaleur ait été la conséquence

monde pur.

Selon un principe établi, chaque descente doit se solder par une ascension encore plus importante. En l'occurrence, non seulement le déluge purifia le monde de l'impureté qu'il avait contracté au préalable, mais, en outre, celui-ci atteint une pureté encore plus grande<sup>(48)</sup> que celle qu'il possédait au préalable. Il en est de même également pour la purification du Mikwé qui, parfois, ne fait pas que libérer de l'impureté, mais qui, en outre, ouvre l'accès à une sainteté et à une pureté plus intenses<sup>(49)</sup>.

Ceci nous permettra de comprendre l'importance d'affirmer, selon le sens simple du verset, que le déluge se produisit également en Erets Israël. De la sorte, ce pays reçut une sainteté et une pureté encore plus grandes<sup>(50)</sup> que celles qu'il possédait au préalable.

(46) Noa'h 8, 3 et versets suivants, de même que le Or Ha Torah, à cette réfé-

du déluge. D'après le sens simple des versets, l'aspect nouveau présenté par ces bains est leur "apparition". En revanche, l'eau était d'ores et déjà chaude quand elle se trouvait sous terre. Puis, lors du déluge, les sources s'ouvrirent et, par la suite, elles restèrent ouvertes parce qu'elles étaient nécessaires au monde. On peut, cependant, se demander comment établir, d'après le sens simple du verset, que les bains chauds de Tibériade n'étaient pas ouverts avant le déluge. En tout état de cause, le commentaire de Rachi confirme bien que le déluge n'était pas chaud, comme l'explique ce texte. En effet, s'il l'avait été, il aurait été clair que celles qui le restèrent étaient bien les plus nécessaires. En effet, le monde devait disposer de bains chauds et quelques-uns de ceux qui s'étaient ouverts pendant le déluge demeurèrent donc. On peut, toutefois, s'interroger sur le commentaire de Rachi, relatif au verset 6, 14 : " Ceci fait allusion au souffre, puisqu'il fut décidé qu'ils devaient disparaître ". On verra aussi le commentaire de Rachi sur le verset Vayéra 19, 24.

,nab hukgk

Cette Si'ha est offerte par son mari, ses enfants et petits-enfants

à la mémoire de Djora Bat Yaakov Zekri décédée le 9 Mar'hechvan 5760

Puisse son âme reposer au Gan Eden auprès de tous les Tsadikim

<sup>(4)</sup> Le différentiel de vitesse, entre le soleil et la lune, est, chaque jour, de 12° 11' 27". Au bout de soixante dix jours, il est donc de 133° 21,5'. Lors de la création, 30° les séparaient. Au bout de soixante dix jours, il y avait donc entre eux 103° 21,5'.

<sup>(5)</sup> Précédemment défini.

<sup>(6)</sup> Qui est le temps de la première nouvelle lune, lors de la création, date à partir de laquelle commence le décompte calendaire et donc le premier cycle de celui-ci. Ce à quoi cette date correspond, de même que les suivantes, sera défini, par la suite, dans le texte.

<sup>(7)</sup> Et huit jours qui sont le décalage total entre le cycle lunaire et le cycle solaire.

<sup>(8)</sup> Soit le sixième jour de la création.

<sup>(9)</sup> Depuis le premier jour de la création.

<sup>(10)</sup> Pour le décompte des années.

<sup>(11)</sup> Le cycle lunaire est de 13° 10' 35". La lune, en deux jours un quart et trente minutes, parcourt donc 30°. Pendant ce temps, le soleil parcourt 2 degrés un quart, puisque son cycle journalier est 59' 8".

<sup>(12)</sup> Selon le compte qui vient d'être établi, la différence journalière, entre les cycles lunaire et solaire, est de 12° 11' 27". Ainsi, 30° divisés par ce chiffre font 2,46 c'est-à-dire deux jours onze heures et deux minutes et demie.

<sup>(13)</sup> La loi dont il est ici question sera citée in extenso plus loin.
(14) Voir, à ce propos, la lettre suivante.
(15) Mazoug signifie à la fois versé et coupé.
(16) Qui figure dans la bénédiction de la lune.

(17) 1906, du Rabbi Rachab.

<sup>(1)</sup> Cette bénédiction est récitée une fois tous les vingt huit ans, en Nissan, un mercredi matin, lorsque le soleil se retrouve à l'endroit précis où il était lors de sa création. La question posée ici est la suivante. Cette bénédiction doit-elle être récitée?

<sup>(2)</sup> Elle devait être dite en 5713 (1953), puis l'a été en 5741 (1981) et le sera, pour la prochaine fois, en 5769 (2009).

<sup>(1)</sup> Le Rabbi note, en bas de page : "Yoré Déa, chapitre 246, au paragraphe 14. Certes, ce texte fait uniquement allusion à la priorité. Néanmoins, il est largement accepté que l'étude publique a effectivement un caractère prioritaire. On peut également le déduire de ce que dit le Choul'han Arou'h, à la même référence, au paragraphe 15 ".

<sup>(2)</sup> Vraisemblablement celle qui doit être traitée lors de ce cours du vendredi soir.

<sup>(3)</sup>Le Rabbi souligne les mots : " nombreuses ", " Saint béni soit-II ", " Saint béni soit-II ", " Adam, le premier homme, lui-même ", " de façon générale ",

<sup>&</sup>quot; cela " et " allusion ".

<sup>(4)</sup> Voir les Iguerot Kodech du Rabbi Rachab, tome 1, à la lettre n°176. (5) C'est-à-dire de la manière dont on agit envers Lui, selon la Pessikta Zoutrata sur le verset Chemot 3, 6.

<sup>(6)</sup> Terme sans signification intrinsèque, qui ne fait qu'introduire le complément d'objet direct lui faisant suite.

<sup>(7)</sup> Le Rabbi note, en bas de page : " Traité Erouvin 4b ".

<sup>(8)</sup>Le Rabbi note, en bas de page : " Tanya, aux chapitres 41 et 52 ".

<sup>(9)</sup> Le Rabbi note, en bas de page : " Au chapitre 20 ".

<sup>(10)</sup> Voir, notamment, le Torah Or, Meguilat Esther, à la page 99b et le Likouteï Torah, Chir Hachirim, à la page 8a.

<sup>(11)</sup> Voir, en particulier, le Torah Or, à la page 42b.

<sup>(1)</sup> Voir, à ce propos, les Iguerot Kodech du Rabbi, lettres n°2310, 4761 et 6963.

<sup>(2)</sup>Le comportement de Chabbat Béréchit conditionne celui de toute l'année.

<sup>(3)</sup>Le Melavé Malka, pris à l'issue du Chabbat. (4)Une vertèbre indestructible, à partir de laquelle sera rebâti le corps, lors

<sup>(1)</sup> A l'issue du Chabbat.

(2) Par rapport à l'intellect, qui est un processus interne.

(5) Voir, à ce sujet, les Iguerot Kodech du Rabbi, lettre n°8224.

## cuy kzn

Cette Si'ha est offerte par

Mr et Mme Tsion ZERBIB

à l'occasion de la Bar Mitsva de leur fils

## Lévi Its'hak 'ha

le 25 Tichri 5764 - 21 octobre 2003

ainsi que pour le mérite de ses frères et de sa sœur 'ha

<sup>(1)</sup> Celui de Tichri. Le Rabbi note en bas de page : "Voir le Likouteï Torah, Devarim, à la page 53d et le discours 'hassidique intitulé : 'Tu feras une fenêtre' de 5702".

<sup>(2)</sup> A partir de Nissan, mois de la sortie d'Egypte. Le Rabbi note, en bas de page : " Et, tous les septièmes sont chéris, selon le Midrash Vaykra Rabba, chapitre 29, au paragraphe 11 ".

<sup>(3)</sup> Chevii, septième, est de la même étymologie que Sova, la satiété. Le Rabbi note, en bas de page : "Voir le Midrash Vaykra Rabba, chapitre 29, au paragraphe 8, qui est commenté par le discours 'hassidique intitulé : 'la fête de Roch Hachana', de 5710 ". Voir aussi le Hayom Yom, à la date du 25 Elloul et les Iguerot Kodech du Rabbi Rayats, tome 3, à la lettre n°794.

<sup>(4)</sup> La fête de Soukkot. Le Rabbi note, en bas de page : "En outre, Chemini Atséret et Sim'hat Torah sont des fêtes indépendantes, selon le traité Soukka 48a. On verra les commentaires du Ramban et du Ritva, à cette référence. En ces fêtes, on multiplie sa joie, comme le souligne Rachi, commentant le traité 'Houlin 83a ".